Communiqué de presse

Schengen: le Parlement doit colégiférer, selon les députés de la commission des affaires juridiques

Commissions: Commission des affaires juridiques / Commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures

Les députés de la commission des affaires juridiques ont adopté, mardi 19 juin, un avis selon lequel la procédure juridique adéquate en vue d'examiner le mécanisme d'évaluation Schengen est la "codécision", procédure lors de laquelle le Parlement et le Conseil légifèrent sur un pied d'égalité.

L'avis a été présenté à la demande de la commission des libertés civiles, une demande introduite avant que le Conseil cherche à modifier la base juridique en la matière et ainsi exclure le Parlement de la procédure.

Les critiques à l'égard de la proposition de changement faite par le Conseil au sujet de la base juridique pour le mécanisme d'évaluation Schengen, ont été réitérées par les députés de la plupart des groupes politiques lors d'un débat en commission des libertés civiles, ce mercredi 20 juin, avec le ministre danois de la justice, Morten Bødskov, sur les conclusions de la présidence danoise. La décision unilatérale, du 7 juin, du Conseil a occulté les engagements de la présidence dans d'autres dossiers, tels que le volet asile, la protection contre la criminalité informatique, et l'accès aux documents, ont fait observer de nombreux intervenants.

Regarder le débat via la vidéo à la demande (lien à droite).

Sous la présidence de: Klaus-Heiner LEHNE (PPE, DE)

Contact :

Federico DE GIROLAMO
Service de presse (Bruxelles)
BXL: (+32) 2 28 31389
STR: (+33) 3 881 72850
PORT: (+32) 498 98 35 91
EMAIL: lega-press@europarl.europa.eu

Baptiste CHATAIN
Service de presse (Bruxelles)
BXL: (+32) 2 28 40993
STR: (+33) 3 881 74007
PORT: (+32) 498 98 13 38
EMAIL: libe-press@europarl.europa.eu